HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT

Assemblée générale du 7 octobre 2022

✧✧✧

Relevé de conclusions

Etaient présents : voir liste en annexe

Monsieur Pascal Boureau, Président du Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement, souhaite la bienvenue aux membres du syndicat présents pour cette assemblée générale. Il ouvre la séance reportée à ce jour qui était initialement prévue le 30 septembre 2022. Il remercie les participants de leur présence et rappelle l'ordre du jour :

Ordre du jour :

➔ Adoption des modalités d'organisation et d'aménagement de temps de travail pour le syndicat Haute-Garonne Environnement
➔ Appel à projets auprès des associations pour des animations de sensibilisation à l'environnement.
➔ Demandes d'adhésion
➔ Point sur les outils pédagogiques et sur les rencontres-débats de la fin d'année
➔ Questions diverses

En guise de propos liminaire, M. Pascal Boureau indique qu'il est ravi d'accueillir de nouvelles communes et de nouvelles associations au sein de Haute-Garonne Environnement et qu'il invite ces nouveaux adhérents à participer afin de pouvoir échanger avec l'ensemble des membres de Haute-Garonne Environnement.

Adoption des modalités d'organisation et d'aménagement du temps de travail pour le syndicat Haute-Garonne Environnement

M. Pascal Boureau rappelle que Haute-Garonne Environnement n'a pas de personnel propre (personnel mis à disposition par le Conseil départemental de la Haute-Garonne), toutefois la Préfecture a demandé qu'une délibération soit prise par le Syndicat afin d'indiquer les modalités d'organisation et d'aménagement du temps de travail.

Les modalités d'organisation et d'aménagement du temps de travail pour le Syndicat Haute-Garonne Environnement seront donc les mêmes que celles du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Il est proposé que Haute-Garonne Environnement prenne acte de :

- l'abrogation par le Conseil départemental de la Haute-Garonne en date du 28 juin 2022 du règlement-cadre relatif au fonctionnement des services du Conseil départemental du 16 décembre 1998 ainsi que du règlement général relatif au fonctionnement des services et ses annexes du 18 mai 2017 ;

- la Charte des Temps adoptée par le Conseil départemental de la Haute-Garonne en date du 28 juin 2022 portant modalités d'organisation et d'aménagement du temps de travail applicables aux agents du Conseil départemental mis à

1, boulevard de la Marquette
31090 Toulouse Cedex 9
Tél. 05 34 33 48 16
environnement.haute-garonne.fr

disposition de Haute-Garonne Environnement avec une mise en application au 1er janvier 2023.

L'assemblée générale prend acte des modalités d'organisation et d'aménagement du temps de travail pour le Syndicat Haute-Garonne Environnement

Appel à projet auprès des associations pour des animations de sensibilisation à l'environnement

M. Pascal Boureau explique que cet appel à projet se veut la réponse du Syndicat aux demandes croissantes d'animations des outils pédagogiques notamment dans les écoles des communes membres. Haute-Garonne Environnement n'ayant pas nécessairement la capacité de répondre favorablement à l'ensemble de ces demandes d'animations, l'intervention des associations environnementales pour prendre en charge ces animations est proposée. Compte tenu de l'expertise de ces associations, cela permettra de donner une plus grande ampleur, une plus grande profondeur au message que Haute-Garonne Environnement souhaite diffuser.

Mme Hoela Falip, chargée de projets transition écologique au sein de la Direction de la Transition Ecologique, présente l'appel à projets. Elle rappelle que l'objectif de cet appel à projets est aussi de soutenir les initiatives des associations locales intervenant dans le domaine de l'éducation à l'environnement et qui proposent des animations pédagogiques. L'enveloppe budgétaire est de 15 000 €/an. L'objectif des animations est de :

- sensibiliser aux problématiques environnementales ;
- éveiller la curiosité
- faire évoluer les comportements/les mentalités vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Les animations seront proposées gratuitement aux membres de HGE et ce dans tout le territoire haut-garonnais, pour le grand public et les scolaires (niveau collège, élémentaire). Les thèmes proposés, correspondant aux outils pédagogiques, seront :

- le changement climatique ;
- la biodiversité ;
- la ressource en eau ;
- les déchets alimentaires et le gaspillage ;
- le bruit ;
- l'énergie.

Le rétro-planning prévisionnel de l'appel à projets est le suivant :

- 7 octobre 2022 : assemblée générale : lancement de l'appel à projets ;
- fin octobre/début novembre 2022 : publipostage associations
- début décembre : fin de l'appel à projets – réception des projets/instruction des dossiers/questions/négociations ;
- mi-février 2023 : conseil d'administration : sélection des projets retenus et attribution des subventions (cinq à dix associations) ;
- début mars 2023 (trois semaines après le conseil d'administration) : notifications/envoi des conventions ;
- mars/avril 2023 (trois semaines après l'envoi des notifications) : liste des associations retenues/début de la période d'animations ;
- mars 2024 : fin de l'expérimentation/reconduction éventuelle pour septembre 2024.

M. Joël Bruston, commune de Le Lherm, souhaite savoir si l'association qui postule dans le cadre de cet appel à projets doit être membre de HGE. Mme Hoela Falip indique que l'adhésion à Haute Garonne Environnement n'est pas obligatoire pour l'association qui souhaite candidater à cet appel à projets.

Les demandes d'animation se dérouleront ainsi :
Haute-Garonne Environnement fera l'interface entre le membre de HGE ou le collège et l'association pour la répartition des animations :

- en fonction du type de manifestations (fête, intervention scolaire, etc.), du thème souhaité, du secteur géographique, de la date, HGE propose l'animation à une association retenue et vérifie la disponibilité des outils ;
- HGE met à disposition les outils pédagogiques, les livre et les récupère.
- L'association assure son projet d'animation.

L'évaluation se fera sous la forme d'un formulaire rempli par le demandeur de l'animation ainsi qu'un bilan dans la convention.

M. Joël Bruston, commune de Le Lherm, souhaite savoir où il peut retrouver les éléments de cet appel à projets. Mme Stéphanie Labatut-Calle, chef de service Environnement, précise qu'une fois la délibération adoptée, tous les éléments de l'appel à projets (règlement, projet de convention et dossier de candidature) seront disponibles sur le site internet du syndicat.

M. Jean-Philippe Frezouls, commune de Saint-Jean, s'interroge sur la question du publipostage qui sera nécessairement envoyé qu'aux associations que HGE connaît. Comment les autres associations pourront-elles être informées de cet appel à projets ? Est-ce que les communes seront, elles aussi, destinataires de ce publipostage afin de communiquer auprès des associations se trouvant dans leur territoire ?. M. Pascal Boureau indique que l'ensemble des membres de HGE seront destinataires de ces informations. Il souhaite que les communes membres soient le relais de cet appel projets auprès des associations.

Mme Sophie Boubidi, commune de Colomiers, souhaite savoir comment les membres de HGE seront tenus informés des associations retenues et quelle sera la procédure pour bénéficier des animations que feront les associations choisies. Mme Hoela Falip indique qu'un catalogue sera édité et publié sur le site internet du syndicat dans lequel seront indiquées les associations sélectionnées avec les thématiques qu'elles proposent. Le demandeur (collège, commune, école) prend contact avec l'équipe de HGE pour réserver une animation et voir les disponibilités (à la fois des outils et celles des associations). Ce sera le même dispositif que pour le prêt des outils pédagogiques.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement décide :

- de lancer l'appel à projets « animations de sensibilisation à l'environnement » et de valider les documents afférents (règlement, dossier de candidature, convention)
- d'autoriser le Conseil d'administration de Haute Garonne Environnement à suivre l'appel à projets, notamment à sélectionner les projets des associations et attribuer les subventions ;
- d'autoriser le président à signer les conventions avec les associations dont les projets auront été retenus.

La délibération est adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

Demandes d'adhésion au Syndicat Haute-Garonne Environnement

M. Pascal Boureau indique que les communes Labastide-Beauvoir, Lafitte-Vigordane et Saint-Béat-Lez ont fait part de leur volonté d'adhérer à Haute Garonne Environnement. Les associations Ecolibris, Locaterre, Mon p'tit camion, le Comité départemental de basket-ball de la Haute-Garonne et l'ITEP Saint-François de l'ANRAS ont également souhaité être associées aux travaux du syndicat.

M. Pascal Boureau présente les différentes associations :

Ecolibris :
Créée en novembre 2020, l'association Ecolibris est installée à Saint-Sulpice-la Pointe (81). Cette association s'est donnée pour but d'aborder l'écologie sous une dimension éducative et informative. Pour cela, Elle donne une seconde vie aux vêtements, aux meubles ou à l'électroménager et en pratiquant le « up-cycling », la transformation des objets (ouverture d'une recyclerie en janvier dernier à la fois pour les professionnels et les particuliers). L'association intervient aussi régulièrement en milieu scolaire afin de sensibiliser les enfants et propose des ateliers d'information et de sensibilisation notamment dans notre département.

ITEP Saint-François de l'ANRAS :
L'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) Saint-François de l'association nationale de recherche d'action solidaire (ANRAS) reçoit 85 jeunes, filles et garçons, de 4 à 16 ans. Il met en œuvre un accompagnement individualisé et personnalisé psychothérapeutique, pédagogique, éducatif et social, prenant en compte les aspects psychopathologiques de leur personnalité. Les enseignants de cet institut médico-social souhaitent bénéficier des ressources de HGE afin de les proposer aux élèves et ainsi les sensibiliser aux questions environnementales.

Locaterre :
Située à Pechebusque, Locaterre est une association qui a pour but d'organiser un groupement de produits alimentaires biologiques les plus locaux possibles.
Elle cherche à mobiliser ses adhérents aux problématiques environnementales en organisant des actions de sensibilisation, des ateliers sur des thématiques écologiques.

Mon p'tit camion :
Mon P'tit camion est une association qui œuvre à rendre visible et développer les services ambulants en milieu rural : son rôle consiste à faire du lien entre les collectivités territoriales, les porteurs de services ambulants et les habitants. Ils recensent les besoins mal satisfaits d'accès aux services de proximité et mobilisons les ressources pour dynamiser les communes rurales, en complémentarité avec les acteurs existants, sédentaires notamment. Association basée en Bretagne mais intervenant dans toute la France.
En Haute-Garonne, Mon p'tit camion travaille depuis plusieurs mois à lancer une offre itinérante auprès des communes en déprise du Pays Comminges Pyrénées à savoir : monter un catalogue des itinérants du territoire, construire une programmation « itinérante » dans les communes rurales, mobiliser des ressources financières et techniques pour ancrer l'activité économique. Une mobilisation a été engagée auprès des élus et des dépôts de demandes de financement pour que cette offre puisse voir le jour.

Périscol :
Située au Castéra, Péricscol est une association d'éducation populaire affiliée à la ligue de l'enseignement. Elle œuvre depuis plus de 25 ans pour l'accès aux loisirs, à la culture

Elle est gestionnaire des structures enfance et jeunesse (ALAE/ALSH) dans le territoire Castéra/Garac et Bellegarde Sainte-Marie et d'un espace de vie sociale.
Elle souhaite adhérer à notre syndicat car la protection de l'environnement est un axe de son Projet Educatif de Territoire.

Le Comité départemental de basket-ball de la Haute-Garonne :
Le Comité départemental de basket-ball de la Haute-Garonne est une association qui promeut, permet ou offre la pratique du basket-ball. Elle a en son sein, une commission démarche citoyenne qui a été mis en place et qui organise toutes sortes de formations, de sensibilisations et d'intervention auprès de notre famille basket (parents, dirigeants, encadrants, joueurs, arbitres...). La solidarité, le fair-play et l'intégration sont des valeurs que veut véhiculer cette association. Ils souhaitent adhérer à notre syndicat afin de pouvoir sensibiliser le public sur les thématiques environnementales lors des évènements qu'ils organisent.

Pour rappel, les associations membres du Syndicat interviennent à titre consultatif auprès du Syndicat et sont exonérées de toute participation financière.

M. André Durand, Maire de la commune de Labastide-Beauvoir, précise que sa commune a souhaité adhérer à HGE afin qu'elle puisse communiquer plus efficacement sur les problématiques environnementales et monter des projets tant au niveau des écoles que de la population locale. M. Pascal Boureau souhaite la bienvenue à la commune de Labastide-Beauvoir ainsi qu'aux autres nouvelles communes. Il se félicite de l'arrivée de nouvelles communes au sein de Haute Garonne Environnement. Cela permet d'élargir l'audience du syndicat sur le territoire haut-garonnais et de toucher un plus large public.

L'assemblée générale décide d'approuver les adhésions des communes de Labastide-Beauvoir, Lafitte-Vigordane et Saint-Béat-Lez et de prendre acte des demandes d'adhésion des associations Ecolibris, Locaterre, Mon P'tit camion, du Comité départemental de basket-ball de la Haute-Garonne et de l'ITEP Saint-François de l'ANRAS pour être membres associés du Syndicat.

Point sur les outils pédagogiques et sur les rencontres-débats de la fin d'année

M. Claire Grosso-Durand, chargée de la réactualisation des outils pédagogiques et des marchés publics, présente la mise à jour de l'outil énergie qui s'appelle désormais « Maîtrise ton énergie ! ».
Cet outil sera accessible pour deux niveaux (trois exemplaires pour le niveau élémentaire et quatre pour le niveau collège). Il sera composé de plusieurs modèles :

- une exposition : huit panneaux pour le collège et cinq panneaux pour le niveau élémentaire ;
- un cyclotube ;
- un compteur d'énergie ;
- un livret d'énigmes (collège) dans un format A5 (douzaine de pages) dont le titre est « Haute tension à Mégawatt-sur-Garonne » le but étant de découvrir pour quelle raison il y a eu un « black-out » dans cette ville ;
- une cocotte en papier (élémentaire) ;
- une brochure de connaissances (le but de cette brochure est donner plus d'autonomie aux animateurs avec des informations exhaustives présentes dans ce document) ;
- un guide utilisateur ;
- une affiche pour annoncer l'évènement ;

- un prospectus promotionnel.

L'équipe de HGE valide actuellement tous ces modules.

M. André Durand, commune de Labastide-Beauvoir, souhaite connaître la durée du prêt des outils pédagogiques. M. Pascal Boureau indique qu'il convient de faire la réservation le plus tôt possible afin de s'assurer de la disponibilité de l'outil souhaité. La durée des prêts varie entre une à trois semaines (cela peut aller jusqu'à quatre semaines exceptionnellement).

Mme Claire Barba, chargée de la réalisation des outils pédagogiques, présente le futur outil pédagogique « Arbre et écosystème auquel il appartient ». Il aura pour objectifs de sensibiliser à une nouvelle thématique, à savoir mettre en lumière la place de l'arbre, les liens qu'il entretient avec la biodiversité et l'écosystème auquel il appartient, de découvrir, apprendre tout en s'émerveillant et en se divertissant. Il se veut un outil complémentaire de l'outil pédagogique créé l'année dernière « Biodiversité, au cœur de nos vies ! ».
Il se présentera sous la forme d'un kit géant à déployer utilisable aussi bien :

- par le grand public que les scolaires (cycles 2, 3 ou cycle 4) ;
- par des utilisateurs qui ne maîtrisent pas forcément le sujet ;
- en activité (temps limité) qu'en libre accès
- seul ou en groupe
- dans des espaces culturels que dans les établissements scolaires.

Il se composera de cinq modules (distincts et complémentaires) et de supports de communication.
Trois modes d'utilisation seront possibles :

- jeu d'enquête policière – grandeur nature
- exposition – type parcours découverte
- exposition partielle – pour illustrer des notions étudiées en cours.

La genèse de cet outil s'est faite selon les étapes suivantes :

- étape préalable - définition du pré-projet (fin 2021) consultation d'associations environnementales et responsables Education Nationale ;
- présentation du pré-projet / validations / consultations (1er trimestre) ;
- Conseil d'Administration : janvier 2022 ;
- première réunion du Comité de Suivi : février 2022 ;
- consultation d'entreprises, étude de faisabilité et financière : février – mars 2022 ;
- définition du projet et rédaction des contenus (2ème trimestre) : scénarios et règle de jeu, guide utilisateur, description des modules, différentes approches pour chacun des ateliers, techniques de jeu et d'utilisation ;
- rédaction des documents afférents au marché : septembre 2022 ;
- deuxième réunion Comité de Suivi : 9 septembre 2022 - intégration des observations
- publication du marché (octobre 2022 analyse, négociations et choix du prestataire) ;
- conception du premier kit complet (juin 2023)
- duplication en trois exemplaires pour la rentrée 2023.

M. Pascal Boureau remercie Claire Barba et l'ensemble de l'équipe de HGE pour le travail effectué pour la conception de ce nouvel outil pédagogique. Il rappelle le rôle essentiel que joue l'arbre dans l'existence de la vie sur la Terre et notamment dans celui du filtrage des pollutions atmosphériques.

M. Dominique Gilbon, association les Amis de la Terre, aurait voulu savoir s'il ne fallait pas faire passer un message critique de l'économie circulaire qui n'est pas, selon lui, aussi parfaite qu'on veut bien la présenter. L'arbre étant souvent montré en exemple dans ce type d'économie. Il souhaitait savoir si le monde agricole a été interpellé. M. Pascal Boureau reprécise que cet outil pédagogique est destiné aux scolaires et le grand public. Concernant la question agricole, c'est une problématique dont s'est saisi le Conseil départemental de la Haute-Garonne notamment avec l'adoption d'un plan arbre et forêts le 28 juin 2022 avec trente-trois mesures dont une qui concerne l'agroforesterie.

Mme Félicie Laborderie, association Tri-bord, voulait savoir si dans cet outil était abordée l'industrie du bois. Mme Claire Barba indique qu'il est prévu que dans un panneau soit abordée cette thématique.

M. Jean-Marie Rigaud, association UFC-Que choisir, demande si la question de la consommation et de ses incidences environnementales est abordée dans cet outil. M. Pascal Boureau indique que ce n'est pas le sujet de cet outil mais qu'il existe un outil pédagogique sur le gaspillage alimentaire et un sur les déchets qui l'abordent.

Mme Nicole Pfluger, association Reflets CPIE/Terres toulousaines, demande comment est abordée la question de l'eau dans cet outil sachant que c'est un élément essentiel à l'existence de l'arbre. Mme Claire Barba précise que cette question est abordée lors des jeux/enquêtes qui sont proposés dans ce kit. Concernant, la question de l'eau, elle est traitée plus en profondeur avec l'outil pédagogique « eau » (notamment le cycle de l'eau).

M. Guy Larrieu, commune de Seilh, souhaite revenir sur la question de l'arbre et l'agriculture. Il souhaite qu'il y ait une sensibilisation du monde agricole.

M. Daniel Gryzca, commune de Peyssies, indique qu'à partir du 1er janvier 2023 une grande partie du territoire haut-garonnais verra une extension des consignes en matière de tri. Il demande si HGE prévoit une communication. M. Pascal Boureau explique qu'il est question pour l'instant de l'outil pédagogique sur l'arbre et que la question des déchets est abordée dans l'outil pédagogique « déchets ».

M. Thierry Camboulive, Comité de quartier des Ponts-Jumeaux à Toulouse, félicite l'équipe HGE pour le travail effectué et note la difficulté de replacer l'arbre dans son contexte, dans son environnement. Il demande si cet aspect est abordé dans ce nouvel outil. Mme Claire Barba indique que cette question est traitée dans cet outil.

M. Patrice Renard, commune de Launaguet, lui aussi salue le travail accompli pour l'élaboration de ce kit. Il souligne la complexité de ce travail compte tenu des informations hétéroclites qu'il faut compiler. Il demande si une diffusion plus large de cet outil est possible afin que d'autres collectivités puissent bénéficier de ce savoir. Cela semble difficilement faisable actuellement de créer des exemplaires supplémentaires, notamment en raison du coût des outils.

M. Dominique Gilbon, association Les amis de la Terre, souhaite que la notion de déchets verts ne soit plus utilisée car ce sont des éléments essentiels à la vie et ils ne sauraient être qualifiés de déchets. Il souhaiterait, par ailleurs, que soit proposée une rencontre-débat sur les incinérateurs haut-garonnais qui sont les plus pollueurs de France. M. Pascal Boureau milite pour l'utilisation du terme richesses vertes en lieu et place de celui de déchets verts.

Mme Nicole Pfluger, association Reflets CPIE/Terres toulousaines, demande si la place de l'arbre en ville est abordée dans cet outil pédagogique. Mme Claire Barba explique que cette

question est traitée dans l'outil arbre. Toutefois, elle rappelle les contraintes liées à la création de cet outil, notamment qu'il s'adresse prioritairement à des élèves des classes élémentaires et de collèges et qu'il ne peut pas aborder tous les sujets liés à l'arbre de manière exhaustive. L'appui des différents professionnels dans le cadre du comité de suivi a permis de s'appuyer sur leur expertise afin d'offrir un outil aves des informations fiables et les plus larges possibles.

M. Patrice Renard, commune de Launaguet, pense que l'utilisation de ce kit doit permettre d'élargir le débat et notamment le lien social que génère l'arbre et l'aspect culturel, artistique que l'on retrouve autour de l'arbre.

M. Dominique Gilbon, association Les amis de la Terre, demande si les références législatives sont indiquées dans cet outil pédagogique. Mme Claire Barba précise que le classeur de connaissances reprendra ces éléments.

M. Pascal Boureau précise que l'outil arbre s'inscrit dans le cadre d'une politique plus globale présentée par le Conseil départemental de la Haute-Garonne le 28 juin 2022 dans un plan arbres et forêts. Un complément sera présenté le 18 octobre 2022 à l'occasion d'une session extraordinaire qui sera entièrement dédiée à la transition écologique avec un volet d'actions concrètes et applicables rapidement. Il rappelle que la Haute-Garonne a connu une évolution des températures au cours des dernières années. 2022 sera, selon toute vraisemblance, l'année la plus chaude jamais enregistrée (moyenne de 15,5 C°). C'est un emballement du changement climatique que l'on constate. Nous sommes au-delà des scénarios les plus pessimistes du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

M. Pierre Artigue, commune de Saint-Geniès-Bellevue, demande si on ne peut pas rajouter une charte de l'arbre dans cet outil. M. Pascal Boureau rappelle que la chartre de l'arbre est utilisée par beaucoup de collectivités. Il donne l'exemple de la Métropole de Lyon qui a sorti une charte arbre il y a une douzaine années. Il souscrit à cette proposition.

Mme Claire Barba présente les nouveaux panneaux pédagogiques « Au fil de l'eau » : « Le basson versant de la Garonne montagnarde » et « La Garonne : un milieu naturel, préservé à l'échelle européenne » qui ont été implantés au bord de la piste cyclable Trans-Garona à Saint-Béat. Ils sont dotés d'éléments tactiles, pivotants et incrustés. A noter qu'ils sont traduits en anglais, espagnol et occitan.

Un nouveau panneau est en projet pour la commune de Fos qui évoquera les énergies renouvelables et notamment l'hydro-électricité. L'installation d'un autre panneau entre Roques-sur-Garonne et Pinsaguel est à l'étude qui évoquera la question des déchets.

M. Dominique Gilbon, association les amis de la Terre, regrette que l'accès à la Réserve Naturelle Régionale Confluence Garonne-Ariège soit si difficile par le chemin des Etroits et qu'il n'y ait pas une piste cyclable fiable le long de le Garonne. M. Pascal Boureau rappelle que cela relève d'une compétence de Toulouse Métropole.

M. Christophe Canouet, chargé de l'organisation des rencontres-débats, présente les prochaines rencontres-débats qui se tiendront les mois prochains :

- 19 octobre 2022 à Tournefeuille : Connaître la nature pour mieux la protéger : la réalisation d'un atlas communal de la biodiversité ;
- 10 novembre 2022 à Cazères : Découvrir la biodiversité en Haute-Garonne (avec invitations des offices de tourisme) ;

- 8 et 15 décembre : sensibilisation à la biodiversité des professionnels du tourisme de la Haute-Garonne (un atelier dans le Lauragais et un dans le Comminges) ;
- janvier 2023 : question autour de l'écocide ;
- février 2023 : agir sur la commande publique pour accélérer la transition écologique.

A l'aune des discussions antérieures et compte tenu de la sortie prochaine de l'outil pédagogique sur l'arbre, il s'interroge sur l'organisation d'une rencontre-débat sur la place de l'arbre dans le commune. M. Pascal Boureau se montre favorable au traitement de ce sujet lorsque l'outil sera disponible soit à l'automne 2023.

Il conviendra lors de la prochaine assemblée générale de définir les sujets des rencontres-débats pour le reste de l'année 2023. D'ores et déjà un certain nombre de sujets sont proposés :

- gestion des pigeons, des rats ;
- organiser un évènement éco-responsable ;
- comprendre les phénomènes de pollution de l'air ;
- développer une filière biogaz en lien avec l'activité agricole ;
- déployer des chemins de randonnées sur son territoire ;
- les réseaux de chaleur ;
- la politique zéro déchet dans une commune ;
- les jardins collectifs (familiaux, partagés et d'insertion) avec visite d'un terrain ;
- la redevance incitative pour la collecte et traitement des déchets ménagers ;
- la récupération et l'utilisation des eaux de pluie : contribuer à la maîtrise du ruissellement urbain ;
- décryptage des fonds et programmes au service du développement durable ;
- les polluants invisibles de l'eau ;
- l'amiante, les déchets dangereux ou non : quelles solutions pour les communes pour éviter les dépôts sauvages ? ;
- les mesures pour favoriser l'éco-mobilité scolaire ou comment encourager les élèves à se déplacer autrement vers leurs établissements.

Mme Hoela Falip indique qu'une rencontre-débat ayant pour thématique l'organisation d'un évènement écoresponsable pourrait se faire en lien avec la Coupe du Monde de Rugby qui se tiendra en France en 2023 et notamment à Toulouse. Le Conseil départemental de la Haute-Garonne et le Groupement d'intérêt public (GIP), qui a en charge l'organisation de cet évènement, ont passé une convention dans laquelle est prévu un volet environnemental. Un guide des bonnes pratiques pour l'organisation d'un évènement écoresponsable est à l'étude. Par ailleurs, elle précise que, dans le cadre du plan arbres et forêts du Conseil départemental de la Haute-Garonne, il est prévu un volet formation des élus préparé avec Haute-Garonne Ingénierie.

M. Joël Bruston, commune de Le Lherm, évoque la question de la gestion des pigeons. Il souligne le caractère épineux de la gestion de ce dossier pour les communes. Il souhaiterait qu'une rencontre-débat soit programmée dès 2023.

M. Dominique Gilbon, association Les amis de la Terre, souhaiterait que le Département se positionne concernant les incinérateurs se trouvant sur son territoire, qui sont les plus polluants de France. Par ailleurs, il évoque le défi qu'implique l'extension des consignes de tri à la fois pour les collectivités et les particuliers.

M. Pierre Artigue, commune de Saint-Geniès-Bellevue, dit qu'une formation auprès des élus concernant l'économie circulaire serait très utile pour eux. M. Pascal Boureau est d'accord

avec lui et il indique que la formation des élus aux enjeux environnementaux est prévue par le Département.

M. Christian Schwenzfeier, commune de Seilh, explique qu'il a été organisé dans le cadre de la journée World Clean up Day le 17 septembre dernier un nettoyage de la ville par les habitants. Il ne comprend pas pourquoi Toulouse Métropole est partenaire de cette opération et non pas Haute-Garonne Environnement.

M. Daniel Gryzca, commune de Peyssies, explique que dans les campagnes se trouvent des chênes qui ont 100, 200 ans et qui sont fragilisés par les épisodes venteux à répétition que nous connaissons et par les capricornes qui sont une espèce protégée. La Direction Départementale des Territoires lui indique de ne pas traiter ces arbres avec le risque qu'ils meurent afin de protéger les insectes. Il se trouve dans une situation paradoxale. Concernant les déchets, il évoque la rigidité de la règlementation notamment en matière de déchets verts. Cette compétence est passée des communes aux communautés de communes et des départements aux régions. La loi NOTRe a prévu que la prévention et la gestion des déchets sont désormais une compétence des conseils régionaux qui établissent des plans à l'échelle régionale se substituant aux plans départementaux. Il évoque les difficultés que rencontre sa communauté des communes avec l'entreprise CITEO (entreprise privée, à but non lucratif, spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques). M. Pascal Boureau souhaite que soit évoqué, lors de la rencontre sur l'écocide et celle sur les nuisibles, l'aspect juridique afin de donner aux communes les moyens d'agir dans le cadre législatif.

M. Guy Larrieu, commune de Seilh, explique que la question de la redevance incitative pour la collecte et traitement des déchets ménagers est un sujet très important qui doit permettre aux acteurs locaux d'affiner leurs politiques dans ce domaine.
M. André Durand, commune de Labastide-Beauvoir, explique que sa commune s'est associée avec cinq autres communes pour acquérir un broyeur végétal et qui sera mis à disposition prochainement des administrés. Concernant les déchets ménagers et la question des taxes afférentes, il dit que Labastide-Beauvoir fait partie du SICOVAL qui applique une redevance incitative. Le SICOVAL produit moitié moins de déchets que la moyenne nationale par habitant (282 kg par habitant/an contre plus de 560 kg par habitant/an). Il note l'intérêt pour les collectivités de la mettre en place. Compte tenu de l'intérêt pour ce sujet, M. Pascal Boureau indique que cela fera l'objet d'une rencontre-débat prochainement.

M. Jean-Philippe Frezouls, commune de Saint-Jean, évoque le sujet des mesures pour favoriser l'éco-mobilité scolaire. La question des mobilités est au cœur des problématiques environnementales. Il souligne la nécessité de sensibiliser les parents à cette question. Il demande quelles sont les mesures qu'il faut favoriser. M. Christophe Canouet explique que l'on trouve sur internet des communes qui ont mis en place des mesures incitatives (par exemple une plus grande place accordée aux cyclistes, aux piétons dans la ville, fermeture de rues de manière permanente ou bien temporaire aux heures d'ouvertures et de fermetures des écoles). Lorsqu'on travaille sur l'éco-mobilité scolaire on travaille de facto sur l'éco-mobilité des parents.

Mme Martine Vitet, commune de Fonsorbres, pense que le sujet de la récupération et l'utilisation des eaux de pluie est important pour les communes. Réseau 31 incite à l'installation de bassins de rétention. Se pose la question du devenir de ces bassins pour les communes. Quels sont les types d'aménagement possibles ? Elle appelle à être innovant. Elle donne l'exemple du Canada où ce type d'installation est appelé jardin de pluie et qui se trouve sur les ronds-points. Elle pense que c'est une idée qu'il faudrait imiter. Concernant

le ruissellement des eaux de pluie, il faut travailler sur les revêtements avec l'utilisation, notamment, de béton poreux qui permettrait de se substituer aux bassins de rétention qui coûtent en moyenne 80 000 €. M. Pascal Boureau indique que c'est un sujet que suit le Département et la Direction des Routes avec l'utilisation de nouveaux matériaux notamment avec un essai sur une route située à Merville avec la société Eiffage (utilisation de produits recyclés, d'un liant végétal). Les futures pistes cyclables des REV du Département (budget de 100 millions d'euros pour 100 km) utiliseront des revêtements type béton poreux. Mme Martine Vitet note une augmentation de l'utilisation du vélo comme moyen de transport pour se rendre à son travail.

Mme Laure Nadaud-Bassuel, commune de Villeneuve-Tolosane, souhaite que soient envoyées les invitations pour participer à la rencontre-débat sur l'écocide aux techniciens des communes membres. Mme Stéphanie Labatut-Calle indique que les invitations sont envoyées aux communes et que Haute-Garonne Environnement n'a pas de fichier des techniciens des communes. Il appartient aux délégués communaux d'informer ces agents et de les convier aux rencontres-débats.

M. Dominique Gilbon, association Les amis de la Terre, indique concernant la question de la gestion des déchets que Zéro waste Toulouse a sorti une publication intitulé « Incinérateurs de Toulouse : Stop ou encore » que l'on peut retrouver sur leur site internet.

M. Pierre Artigue, commune de Saint-Geniès-Bellevue, indique que suite au retrait de la société italienne Florian, le projet de scierie à Lannemezan (65) a été abandonné. Le projet de construction d'une usine de cogénération bois-énergie, d'une usine donc de biomasse forestière pour produire de l'électricité est à l'étude. Il demande si le Syndicat est informé de ce nouveau projet. M. Pascal Boureau indique qu'il n'a pas d'informations concernant ce projet mais que le Département et Haute-Garonne Environnement seront attentifs quant à l'évolution de ce dernier.

En guise de conclusion M. Pascal Boureau indique que la prochaine assemblée générale se tiendra le lundi 5 décembre 2022. Le lieu est encore à définir. Il remercie les participants de leur présence et clôt l'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement.

Vu et transmis,

Pascal BOUREAU
Président
Haute-Garonne Environnement